

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du vendredi 10 décembre 2010, tenue dès 17 h 30 dans la salle de Conférences de l'Ecole primaire de Saint-Imier

Présidence : Mme Talika Gerber, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Talika Gerber, présidente, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Elle salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence excusée de M. Michel Jeanneret, conseiller municipal. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse. Assiste à la séance de ce soir Mme Baumann. Nous lui souhaitons de passer une agréable soirée.

Mme Talika Gerber, présidente, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Il est précisé que le point 8 intitulé : "Fusion des services de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : règlement d'organisation des sapeurs-pompiers d'Erguël : décision" ne devra pas être traité par le Conseil de ville selon les diverses communications adressées aux partis.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010
3. Communications de la présidente et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Règlement relatif au plan d'affectation des sites marécageux d'importance nationale (Les Pontins, La Chaux d'Abel) : approbation éventuelle
6. Fusion des services de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : votation d'une dépréciation complémentaire du patrimoine administratif de CHF 104'455.40 des biens meubles du service de défense de Saint-Imier pour la cession desdits biens meubles au syndicat pour un montant de CHF 250'000.- : décision
7. Fusion des services de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : règlement d'organisation du syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erguël : décision
8. Fusion des services de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : règlement d'organisation des sapeurs-pompiers d'Erguël : décision
9. Votation d'un cautionnement solidaire de CHF 2'000'000.- en faveur de la Confédération suisse et du canton de Berne pour le prêt octroyé à la société Parc Technologique de Saint-Imier SA dans le cadre des travaux d'agrandissement de son bâtiment à la rue de la Serre : discussion : préavis au Corps électoral
10. Rapport du Conseil municipal relatif au Programme de législature 2007-2010 : information
11. Rapport intermédiaire de la Commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier : information
12. Motions et interpellations
13. Réponses aux motions et interpellations
14. Petites questions
15. Réponses aux petites questions
16. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Christian Schluep (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Eric Schweingruber (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), Mme Danièle Kiener (SOC), M. François Nyfeler (SOC), M. Patrick Linder (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Henriette Zihlmann (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Michael Oppliger (AJU) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Walter Von Kaenel (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. Jean-Pascal Lüthi (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC) et M. Bernard Wolf (SOC).

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

### 3. Communications de la présidente et du maire

Mme Talika Gerber, présidente : "Le vendredi 12 novembre 2010, avec quelques membres du Conseil de ville nous avons participé à un match de hockey à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la patinoire d'Erguël. Le vendredi 26 novembre 2010 ont eu lieu les promotions civiques. La soirée fut agréable et très conviviale. Je tiens à remercier ici M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse, pour l'organisation de cette soirée."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je n'ai pas souhaité faire de longues communications, mais simplement une information. Nous avons indiqué que nous souhaitons vous remettre le rapport concernant l'utilisation des CHF 70'000.- destinés à la vie culturelle et sportive avant la fin de l'année. Nous avons dû envoyer plusieurs rappels à différentes sociétés. Les derniers bilans sont arrivés après l'établissement de l'ordre du jour, de sorte que ce rapport vous sera présenté en début d'année prochaine."

### 4. Don du Conseil de ville

Mme Talika Gerber, président : "Pour rappel, lors de sa séance du 17 juin 2010, le Conseil de ville, à l'unanimité des membres, a décidé de verser l'intégralité de la somme à sa disposition à la famille Bolzli, suite à l'incendie de sa maison."

5. Règlement relatif au plan d'affectation des sites marécageux d'importance nationale (Les Pontins, La Chaux d'Abel) : approbation éventuelle

*Rapport du Conseil municipal :*

Dans sa séance du 3 septembre 2009, le Conseil de ville a refusé à l'unanimité le Règlement relatif au plan d'affectation des sites marécageux d'importance nationale (Les Pontins, La Chaux d'Abel). Le Conseil de ville estimait, en bref, que les propriétaires d'immeubles existants dans le périmètre du site seraient préjudicés puisque, par exemple, ils ne pourraient plus les reconstruire en cas de sinistre total. Suite aux contacts qui ont eu lieu avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (Oacot) après ce refus, il est apparu que, parmi les possibilités qui s'offraient à lui, le législatif avait celle de modifier la réglementation qui lui avait été soumise le 3 septembre 2009 et de l'adopter dans le sens qui lui convenait, sachant que, dans ce cas, il fallait compter avec une forte probabilité que l'Oacot n'approuve pas les modifications qu'il jugerait contraires au droit supérieur. Dans sa séance du 4 mars 2010, le Conseil de ville a décidé par 21 voix contre 7 de suivre cette démarche. Afin de la rendre la plus crédible possible, le Conseil municipal a mandaté un expert en lui confiant le soin de rédiger la meilleure des propositions de modification possible.

En annexe au projet de règlement, les conseillers de ville ont reçu la proposition de modification établie dans ce cadre. Il faut rappeler qu'il appartiendra à l'Oacot de donner son approbation, et que s'il devait la refuser – ce n'est de loin pas exclu –, sa décision pourrait être contestée par recours, notamment des opposants.

A l'unanimité, la Commission d'organisation du territoire et de la sécurité recommande l'adoption de la réglementation avec les modifications proposées par l'expert. Quant au Conseil municipal, unanime, il estime que si le législatif veut défendre la position exprimée le 3 septembre 2010, les modifications proposées offrent le plus de chance d'y parvenir, même si elles apparaissent sans doute limitées.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Talika Gerber, présidente, propose de passer en revue le règlement article par article. Il est procédé de la sorte.

M. Cornelio Fontana, PLR : "Article 24 : Le parti libéral radical a étudié avec attention la réflexion faite par une juriste afin d'éviter une grosse injustice à l'égard de quelques citoyens, et après mûre réflexion nous proposons de remplacer les articles 24 et 25. Il est proposé le texte suivant :

**"Article 24 (au lieu de l'art. 25) *Constructions et installations qui sont affectées à l'agriculture, à la sylviculture, à l'entretien des biotopes ou à la protection contre les catastrophes naturelles***

<sup>1</sup> *Les nouvelles constructions et installations et leurs agrandissements ne sont admis que pour des affectations liées à l'agriculture, à la sylviculture, à l'entretien des biotopes ou à la protection contre les catastrophes naturelles et doivent respecter les critères suivants<sup>5</sup> :*

- a) *Localisation à proximité d'éventuels bâtiments existants ;*
- b) *L'implantation dans le terrain respectueuse de la topographie et des éléments naturels ou construits existants ;*
- c) *Caractère du bâtiment permettant d'en identifier aisément la fonction ;*

d) *Couverture sans couleurs vives ;*

e) *Aménagement des superstructures et parties vitrées du toit (p.ex. lucarnes, tabatières, balcons encastrés) sur une seule rangée et occupant moins du tiers de la longueur totale du toit ;*

f) *Le volume des agrandissements adjacents à un bâtiment existant doit être subordonné au bâtiment principal ;*

g) *Les structures apparentes et les parois des bâtiments non habitables, destinés par exemple à l'entreposage de machines, paille ou fourrage, seront construites en matériel naturel.*

<sup>2</sup> *Sont exclus des sites marécageux les silos, les halles d'engraissement et les serres avec fondation. Les dépôts de balles rondes ne sont admis qu'à proximité des bâtiments. Les autres constructions et installations dépassant le cadre de ce qui peut être admis au titre du développement interne ne sont pas admissibles (art. 16a, al. 3 LAT).*

<sup>3</sup> *abrogé"*

Mme Talika Gerber, présidente, propose de voter cette modification. Elle est interrompue.

M. Patrick Linder, SOC : "Je m'excuse. Nous n'avons pas très bien compris la proposition de modification qui est faite par le parti libéral radical."

M. Cornelio Fontana, PLR : "La proposition consiste à remplacer le texte par celui que je viens de lire et qui comporte quelques changements par rapport à ce qui avait été refusé par notre conseil."

M. François Nyfeler, SOC : "Mais, si je comprends bien, ce qui vient d'être lu c'est la proposition de modification que nous avons reçue. Il n'y a pas une virgule de changée ?"

M. Cornelio Fontana, PLR : "Oui tout à fait. C'est bien ce texte."

M. Stéphane Boillat, maire : "Formellement, vous n'avez pas reçu une proposition de modification. Il s'agit d'une information qui est donnée par la commission et le Conseil municipal. Celle-ci correspond à un projet qui va dans votre sens. Nous ne pouvons pas qualifier ceci de proposition de modification. La proposition est faite par votre Conseil et non pas par la commission, ni par le Conseil municipal."

M. Cornelio Fontana, PLR : "C'est bien pour cette raison que la fraction libérale radical a présenté la proposition de modification. Ce soir, il s'agit de transformer l'avis reçu en proposition de modification du Conseil de ville."

Au vote, la proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

M. Cornelio Fontana, PLR : Article 25. C'est ici que tout change. Cet article permet que les gens ne soient pas expropriés. Il est proposé le texte suivant :

**"Article 25 (au lieu de l'art. 24) *Bâtiments qui ne sont pas affectés à l'agriculture, à la sylviculture, à l'entretien des biotopes ou à la protection contre les catastrophes naturelles***

<sup>1</sup> *Les constructions et installations qui peuvent être utilisées conformément à leur destination mais qui ne sont pas affectées à l'agriculture, à la sylviculture, à l'entretien des*

*biotopes ou à la protection contre les catastrophes naturelles bénéficient en principe de la garantie de la situation acquise.*

<sup>2</sup> *L'autorité compétente peut autoriser l'entretien, la rénovation et, en cas d'incendie ou de destruction par des éléments naturel, la reconstruction de telles constructions et installations pour autant qu'elles aient été réalisées légalement.*

<sup>3</sup> *La reconstruction de telles constructions ou installations doit respecter d'une manière cumulative les conditions suivantes :*

- a) L'implantation de la construction ou de l'installation de remplacement ne doit en principe pas différer de celle d'origine. Si les raisons objectives l'exigent, l'implantation de la construction ou de l'installation de remplacement peut légèrement différer de celle de la construction ou de l'installation antérieure.*
- b) La construction ou l'installation de remplacement doit conserver la dimension et l'affectation de l'ouvrage initial. Le moment déterminant pour l'appréciation de l'ouvrage initial est l'état de la construction ou de l'installation au moment de l'entrée en vigueur du plan d'affectation pour les sites marécageux n°27 Les Pontins et n°35 La Chau-d'Abel et les prescriptions liées à l'affectation. La construction ou l'installation de remplacement doit pour le surplus répondre aux critères liés aux nouveaux bâtiments.*
- c) Ne peut être reconstruite que la construction ou l'installation qui pouvait être utilisée conformément à sa destination au moment de sa destruction ou de sa démolition et dont l'utilisation répond toujours à un besoin.*
- d) La construction ou l'installation de remplacement doit être édifée dans un délai raisonnable après la destruction de l'ancien bâtiment."*

Mme Talika Gerber, présidente, propose de passer au vote. Elle est encore une fois interrompue.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je m'excuse. Pour ma part, n'ayant pas l'article sous les yeux, je pense avoir compris l'esprit, mais avec de telles modifications, il est difficile, même si nous pouvons faire preuve de souplesse, de se prononcer. Je vais simplement m'abstenir. Il est difficile de cautionner un article... "

M. Pierre-Yves Baumann est interrompu. Il lui est indiqué que le texte figure en fin de documentation.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pardon, cela m'a échappé. Je n'ai rien dit dans ce cas."

Au vote, la proposition présentée est acceptée à l'unanimité. L'examen par article est poursuivi. Il n'y pas d'autre proposition de modification.

M. Patrick Tanner, AJU : "Suite à la décision du Conseil de ville du 4 mars 2010 à laquelle nous nous étions opposés, nous avons débattu avec attention des modifications possibles de la réglementation relative au plan d'affectation des sites marécageux d'importance nationale des Pontins et de La Chau-d'Abel, suite aux propositions formulées par l'experte mandatée. Nous continuons de reconnaître l'importance des sites marécageux ainsi que la nécessité de les préserver, mais pas à n'importe quelle condition. Nous ne pouvons, en tant que représentants des citoyennes et citoyens de notre commune, accepter que des propriétaires fonciers se voient discriminés et dépossédés, sans contrepartie aucune, de leurs droits réels, en perdant par exemple le droit à la reconstruction des bâtiments en cas

d'incendie ou de destruction par des éléments naturels, alors que ces immeubles ont jadis été construits en toute légalité. Nous n'acceptons pas non plus qu'une limite arbitraire, tirée à la règle dans des bureaux, puisse, du jour au lendemain, péjorer le statut de plusieurs propriétaires. C'est donc pour sortir de l'impasse dans laquelle nous met la législation fédérale sur la protection de la nature que nous acceptons la réglementation soumise et ce, uniquement avec les modifications significatives et proposées par l'experte mandatée et relayées par M. Cornelio Fontana, PLR, et que notre conseil vient d'affirmer. Finalement, nous comptons très vivement sur le canton de Berne et plus particulièrement sur l'Oacot pour que ces modifications ne soient pas simplement écartées au nom du droit supérieur au profit d'une solution satisfaisante et pragmatique que nous proposons ce soir. Nous espérons que cette démarche constructive sera interprétée comme il se doit par les autorités supérieures afin que notre souveraineté ne soit pas bafouée dans ce dossier. Notre fraction suivra avec beaucoup d'attention le traitement de cette réglementation par le canton et nous nous engageons formellement à soutenir les propriétaires en cas de suite inopportune."

M. François Nyfeler, SOC : "Les modifications proposées conviennent parfaitement à notre parti et par conséquent la fraction socialiste les accepte."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Les articles 24 et 25 qui nous avaient obligés à refuser l'ensemble du règlement sont maintenant modifiés par notre conseil et répondent ainsi à une exigence d'équité et de justice tout en préservant les objectifs de la loi sur la protection des sites sensibles, ce qui est le plus important. Le parti libéral radical accepte donc ce règlement tout en espérant vivement que les modifications apportées par notre conseil seront comprises par les autorités supérieures comme un acte positif pour tous dans le respect de l'esprit de la loi et non pas comme une non compréhension de celle-ci."

Au vote, le Règlement relatif au plan d'affectation des sites marécageux d'importance nationale (Les Pontins, La Chaux d'Abel), avec les modifications votées, est approuvé à l'unanimité.

6. Fusion des services de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : votation d'une dépréciation complémentaire du patrimoine administratif de CHF 104'455.40 des biens meubles du service de défense de Saint-Imier pour la cession desdits biens meubles au syndicat pour un montant de CHF 250'000.- : décision

*Rapport du Conseil municipal (points 6 à 8) :*

Les conseillers de ville ont reçu en complément des règlements spécifiques, une copie de la présentation effectuée le 1<sup>er</sup> septembre 2010, qui résume les enjeux et l'intérêt du processus de fusion mené par les sapeurs-pompiers de La Ferrière, Renan, Sonvilier, Saint-Imier et Villeret. On peut résumer la situation de la manière suivante : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les fusions seront largement encouragées; en particulier, tous les corps indépendants devront disposer d'un équipement matériel minimal. Cela signifie que les petits corps qui n'en disposent que partiellement devront prévoir des investissements conséquents. Si ces investissements ne sont pas réalisés, les primes AIB de tous les immeubles de la commune concernée pourraient être augmentées !

Les sapeurs-pompiers des 5 communes ont étudié les conséquences de cette nouvelle réglementation. Son application exigerait de nouveaux achats de matériel pour un total de CHF 2'556'000.- environ, dont CHF 1'200'000.- pour Saint-Imier (tonne pompe et camion échelle). En cas de fusion, seuls les véhicules nécessaires à Saint-Imier devraient être acquis (l'équipement existant suffirait pour l'ensemble des services regroupés). Cet investissement serait alors réparti entre les 5 communes, de sorte que seul un montant de

CHF 649'000.- se trouverait à charge de Saint-Imier. En outre, la fusion s'accompagnerait d'une subvention unique de CHF 400'000.-.

La partie financière n'est évidemment pas la seule à justifier la fusion des sapeurs-pompiers. Le regroupement des forces permet plus d'efficacité et renforce la qualité d'intervention.

Concrètement, la fusion sera réalisée par la création d'un syndicat de communes appelé "Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël" qui regroupera les sapeurs-pompiers de La Ferrière, Renan, Sonvilier, Saint-Imier et Villeret et accomplira toutes les tâches dévolues aux sapeurs-pompiers. Le syndicat, qui aura son siège à Saint-Imier, reprendra aux communes le matériel existant et leur louera les locaux (hangars).

Le montant de la reprise du matériel des sapeurs-pompiers de Saint-Imier a fait l'objet de discussions, car il est le plus important de tous les corps concernés. A fin 2010, la valeur comptable de ce matériel est de CHF 354'455.40.-; fixer la valeur de reprise à la valeur comptable aurait eu des effets délicats sur les liquidités du nouveau syndicat. C'était aussi ressenti comme peu juste par les autres communes qui ne recevraient que presque rien à titre de reprise, au vu de la faible valeur comptable de leur matériel. Une solution a été proposée et acceptée : le matériel sera repris par le syndicat pour un montant de CHF 250'000.- qui sera versé en contrepartie à notre commune. En conséquence, il est proposé (point 6 de l'ordre du jour) de déprécier de CHF 104'455.40.- la valeur comptable du matériel des sapeurs-pompiers, de manière à ce qu'elle atteigne CHF 250'000.-. Ce montant correspondra alors au versement qui sera fait par le nouveau syndicat. La dépréciation complémentaire grèvera d'autant le résultat de l'exercice 2010.

Concernant l'organisation du syndicat, un équilibre a été recherché. Il s'agissait d'éviter non seulement que Saint-Imier, qui assurera 54 % des charges selon la clef de répartition fixée, puisse imposer ses vues à l'ensemble des autres communes, mais également que les 4 autres communes, qui assument moins de la moitié des charges, ne puissent imposer seules des dépenses à notre commune. Afin de tenir compte de cette situation et d'assurer un fonctionnement harmonieux, la règle de la double majorité (majorité des communes représentant la majorité des pourcentages de répartition des frais) a été introduite aux art. 8 al. 2, 16, 35 et 71 du Règlement d'organisation du Syndicat.

Enfin, il faut également rappeler – le Conseil de ville en a été informé le 21 octobre 2010 lors de l'adoption du budget – que la fusion implique une harmonisation des taxes d'exemption et des âges d'astreinte. Actuellement, la taxe d'exemption imérienne correspond à 8 % de l'impôt cantonal, mais à CHF 200.- au maximum et l'âge limite est fixé à 47 ans. En cas de fusion, la taxe d'exemption sera, pour toutes les communes, de 6 % de l'impôt cantonal, mais de 400.- au maximum et l'âge limite est fixé à 49 ans. Pour certaines personnes, la fusion impliquera une hausse de la taxe d'exemption. Toutefois, il faut être conscient qu'en l'absence de fusion, l'obligation pour notre commune d'assumer seule un investissement de CHF 1'200'000.- (tonne pompe et camion échelle) aurait sans doute entraîné une hausse de la taxe d'exemption pour la financer.

La dépréciation complémentaire, ainsi que l'approbation du Règlement d'organisation du Syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erguël et du Règlement d'organisation des sapeurs-pompiers d'Erguël sont de la compétence du Conseil de ville. Les règlements devront être approuvés, dans les mêmes termes, par les assemblées communales des autres communes. Le calendrier prévu est le suivant : Villeret, 6 décembre 2010; Renan, 8 décembre 2010; Sonvilier, 9 décembre 2010 et La Ferrière, 13 décembre 2010. En cas de votes positifs, la fusion sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2011, et mise en œuvre dans les meilleurs délais.

A l'unanimité, la Commission du service de défense recommande l'approbation de la fusion; la commission des finances, unanime, préavise favorablement les aspects financiers du projet soumis (dépréciation, double-majorité et taxes d'exemption).

Le Conseil municipal se réjouit du processus de fusion mené par les sapeurs-pompiers, qui rejoint d'autres démarches de collaboration en cours dans le Haut-Erguël, dont par exemple la régionalisation de la gestion des réseaux d'eau, et préavise favorablement, à l'unanimité, l'approbation des points 6 à 8 soumis au Conseil de ville.

*Ouverture de la discussion :*

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical a étudié avec un vif intérêt le projet de fusion des services de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce projet est intéressant et permet d'augmenter sensiblement la sécurité des habitants de la région concernée. D'autre part, la mise en commun des savoirs des services des sapeurs-pompiers de La Ferrière, Renan, Sonvilier, Villeret, Saint-Imier permet une efficacité accrue par l'engagement d'un personnel bien formé, et bien entraîné. Nous constatons qu'il y a que des gagnants dans la fusion, soit la population concernée, les services des sapeurs-pompiers et les communes. La prime de fusion de CHF 400'000.- n'est pas à négliger non plus. Le parti libéral radical tient à remercier le groupe ad hoc de travail pour son engagement dans ce dossier et la qualité du rapport et des informations qui nous ont été fournies. Nous approuvons donc le montant de CHF 250'000.- qui sera versé à Saint-Imier pour la reprise des biens meubles par le futur syndicat et avons pris bonne note qu'une dépréciation complémentaire de CHF 104'455.40 était nécessaire."

M. Patrick Tanner, AJU : "Evidemment que le projet est très bien monté et que je suis tout à fait favorable à cette fusion. Je souhaite néanmoins avoir une précision. On constate dans la documentation qu'une prime de fusion de CHF 400'000 sera versée au syndicat. Sur une des diapositives on parle d'un subside de 50 % de l'AIB pour le camion échelle chiffré à CHF 800'000.-. Quand est-il de cette subvention de 50 % puisqu'on vote sur un crédit de CHF 1'200'000.- pour l'achat des deux véhicules ? Est-ce que ces subsides de 50 % sont pris en compte ou est-ce qu'ils correspondent à la prime de fusion ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je ne sais pas si je suis suffisamment expert pour vous répondre de manière sûr. Selon ce que je sais, la prime de fusion est liée à la fusion évidemment. Elle servira en partie à financer les CHF 250'000.- qui seront versés à la commune de Saint-Imier. Le solde servira à constituer un fonds de roulement pour le syndicat qui pourra être affecté au financement des investissements futurs. Il me semble avoir entendu dire que les subventions de l'AIB pour l'acquisition de matériel, c'est-à-dire le camion échelle et le tonne pompe, se feraient par des versements qui interviendraient ultérieurement à l'acquisition et puis qui seraient faits sur la durée de vie des véhicules. Voilà l'état de mes connaissances dans ce dossier."

M. Raymond Glück, chef du département du service de défense : "Juste un complément par rapport à ce que vient de dire M. le maire, et pour répondre complètement à la question, cette prime de 50 % n'est pas comprise dans les CHF 1'200'000.- qui ont été avancés pour l'achat des deux véhicules."

M. Patrick Tanner, AJU : "Ce qui veut dire qu'elle sera en déduction ?"

M. Raymond Glück, chef du département du service de défense : "Voilà !"

M. Patrick Tanner, AJU : "Merci, je suis pleinement satisfait."

Mme Danièle Kiener, SOC : "La fraction socialiste félicite tous les membres des sapeurs-pompiers impliqués dans le processus de cette fusion. Le travail a été fait de façon admirable, les présentations remarquables et les discussions ont abouti à ce que nous votons aujourd'hui : une fusion sur plusieurs communes. Bravo ! Nous nous réjouissons de voir notre corps de sapeurs-pompiers renforcé par des hommes et des dames motivés, des communes alentours. Nous pourrons de cette façon être plus efficaces, disposer de matériels et habits modernes et pourrons offrir à nos communes un service optimal. Il est

bien évident que nous adoptons le montant de CHF 250'000.- et acceptons la dépréciation de CHF 104'455.40."

M. Michael Oppliger, AJU : "La fraction alliance jurassienne a étudié avec beaucoup d'attention le dossier soumis. Nous avons apprécié sa qualité. 2010 a été une année singulière pour les sapeurs-pompiers puisque notre commune a connu deux sinistres conséquents, à Mont-Soleil et récemment à la rue du Midi. Cela nous rappelle l'importance de disposer de moyens adéquats pour une intervention rapide et de qualité. Au vu de l'évolution des exigences, une fusion des corps de sapeurs-pompiers de Villeret à La Ferrière est justifiée. Elle permettra justement de disposer toujours des moyens adéquats, en hommes et en matériel, et évidemment de partager les frais de renouvellement de l'équipement. S'il n'y a pas de fusion, notre commune devra renouveler seule le camion échelle et acquérir un tonne pompe pour un coût total de 1,2 millions de francs. Avec la fusion, la dépense sera divisée par deux. La fusion a des effets négatifs en ce qui concerne les taxes d'exemption. L'alignement des taxes entraîne la fin de la situation privilégiée de Saint-Imier, et une hausse pour certaines personnes, particulièrement dans la classe moyenne. C'est seulement parce que le renouvellement des véhicules par notre commune seule aurait sans doute entraîné des frais et aussi une hausse que nous acceptons ce point. Quant au montant de la reprise du matériel, le chiffre de CHF 250'000.- est justifié. La fraction alliance jurassienne félicite les corps de sapeurs-pompiers pour l'initiative prise et la qualité du travail accompli. Elle approuvera la fusion et la dépréciation. Nous espérons qu'il y a là aussi un signe en faveur de collaboration renforcée entre nos communes, et nous nous en réjouissons d'autant qu'une collaboration nouvelle vient de débiter par ailleurs dans les réseaux d'eau."

Au vote, la fusion des services de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : votation d'une dépréciation complémentaire du patrimoine administratif de CHF 104'455.40 des biens meubles du service de défense de Saint-Imier pour la cession desdits biens meubles au syndicat pour un montant de CHF 250'000.- est acceptée par 25 voix pour et 1 abstention.

7. Fusion des services de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : règlement d'organisation du syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erquël : décision

Mme Talika Gerber, présidente, propose de passer en revue le règlement en citant les points de la table des matières. Il est procédé de la sorte.

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical aimerait apporter une modification à l'article 10 alinéa 2 : "Pour chaque séance de l'assemblée des délégués, chaque commune peut... ". Nous aimerions remplacer le "peut" par "doit". Cela deviendrait : a) doit désigner un ou plusieurs délégués,... . b) doit déterminer le nombre de voix."

M. Stéphane Boillat, maire : "Dans un processus tel que celui-ci, si quelqu'un modifie un mot ou une phrase, tout le monde doit reprendre la discussion sur le texte modifié. Si nous voulons une fusion au premier janvier 2011, nous n'avons, à mon avis, pas d'autre choix que d'accepter le texte tel qu'il est. Par contre, je peux vous indiquer comment il sera pratiqué pour la désignation des représentants de l'assemblée des délégués pour Saint-Imier. Ces représentants seront désignés par le Conseil de ville lors de la séance constitutive comme l'usage le veut. Les représentants qui siègent dans une assemblée, dans un syndicat, sont désignés par le Conseil de ville. Nous allons procéder de cette manière. Je ne sais pas si cet engagement vous suffit et peut vous permettre de ne pas remplacer le "peut" en "doit" qui nous mettrait dans une situation un peu délicate."

M. Eric Achermann, PLR : "Très bien on retire la proposition."

M. John Buchs, PLR : "Je comprends l'analyse de M. le maire. Malgré tout il y a un risque avec le "peut", parce que nous n'arriverons pas, sauf erreur selon l'article 14, au quorum si les communes ne désignent pas leurs membres. Je ne comprends pas pourquoi il a été mis "peut". C'est dommage, nous n'avons pas eu connaissance de ceci avant. En ce qui concerne la deuxième partie elle nous rassure. Notre rapporteur voulait faire exactement la même proposition que vous c'est-à-dire, que les délégués de Saint-Imier soient nommés pour 4 ans lors de la première séance de la législature 2011 – 2014. Je comprends tout à fait que si l'on maintient notre proposition il faudra repasser le dossier dans les communes. Je souhaiterais, M. le maire, que l'on signale aux autres communes qu'elles délèguent quelqu'un."

M. Stéphane Boillat, maire : "Peut-être que nous pouvons faire une interprétation du règlement qui va dans votre sens. On dit à l'alinéa 1 : "l'assemblée est composée des délégués des communes affiliées". Ceci veut dire que les communes ont l'obligation de nommer des délégués. On dit ensuite à l'alinéa 2 que les communes peuvent pour chaque séance désigner quelqu'un d'autre et non pas forcément les mêmes pour toute la législature. Si l'on interprète ces deux alinéa ainsi on va dans le sens que vous souhaitez. Je ne sais pas si cette pirouette vous satisfait."

M. John Buchs, PLR : "Je constate qu'on devra faire des études de philosophie pour pouvoir siéger au Conseil de ville."

M. Patrick Linder, SOC : "Et de droit !"

L'examen par article est poursuivi. Il n'y pas d'autre proposition de modification.

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais donner une précision essentiellement à l'attention de la presse. Si le point 8 ne sera pas traité, ce n'est pas parce qu'il y a un problème, mais juste qu'il sera de la compétence de la prochaine assemblée des délégués et non du Conseil de ville. Et puis, à l'attention du Conseil de ville, le fait d'accepter ce règlement vaut évidemment de votre part décision d'adhésion au futur syndicat."

M. Eric Achermann, PLR : "Nous tenons à remercier les personnes qui ont rédigé le règlement et le parti libéral radical approuve celui-ci."

Au vote, la fusion des services de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : règlement d'organisation du syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erguël est approuvé à l'unanimité.

8. Fusion des services de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : règlement d'organisation des sapeurs-pompiers d'Erguël : décision

Le Conseil de ville n'a pas à se prononcer sur ce point (voir ci-dessus).

9. Votation d'un cautionnement solidaire de CHF 2'000'000.- en faveur de la Confédération suisse et du canton de Berne pour le prêt octroyé à la société Parc Technologique de Saint-Imier SA dans le cadre des travaux d'agrandissement de son bâtiment à la rue de la Serre : discussion : préavis au Corps électoral

*Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu la demande du 2 novembre 2010 du Parc technologique de Saint-Imier SA, ainsi que la promesse de prêt du Beco. Un dossier complet est remis aux chef(fe)s de fraction.

En 2008, le Costra He-Arc a décidé de la création d'un site unique à Neuchâtel, d'un centre de formation de proximité à Delémont et d'Instituts de recherche et de formation Master Ingénierie à Saint-Imier et dans les Montagnes neuchâteloises. Il est vite apparu que la seule chance que l'implantation imérienne soit pérenne était de disposer d'Instituts regroupés, formant un véritable centre de recherches. Un tel regroupement impliquait de nouveaux locaux. L'extension du Parc technologique I était la seule solution praticable. Parc Technologique de Saint-Imier SA, dont le capital est majoritairement détenu par la Municipalité, a mené à bien ce projet important. En cours de projet, la mise en place de mesures de relance par la Confédération suite à la crise économique a donné l'opportunité de soumettre ce projet aux prêts mis en place. Finalement, une décision positive a été rendue en octobre 2010, puisque Parc technologique de Saint-Imier SA pourra bénéficier d'un prêt sans intérêt de CHF 2'000'000.-, remboursable en 20 ans. L'octroi de ce prêt n'est cependant possible que s'il est cautionné par la Municipalité.

Théoriquement, Parc technologique de Saint-Imier SA, dont la situation financière actuelle est très saine, pourrait mener à bien le projet d'extension sans recourir à ce prêt. Toutefois, la mise à disposition de ce prêt permettra de réduire l'emprunt bancaire. De la sorte, cette société disposera de plus de moyens pour faire face à l'avenir aux besoins d'entretien ou d'aménagement des locaux, et elle pourra répondre au mieux aux besoins du locataire.

Il n'est pas prévu que la Municipalité doive verser une partie du montant cautionné. En effet, un bail d'une durée de 20 ans, valable jusqu'en 2031, a été signé avec la He-Arc, sur délégation du comité stratégique. Les loyers convenus permettent d'assurer le fonctionnement et le remboursement de tous les emprunts de Parc technologique de Saint-Imier SA.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal préavise, à l'unanimité, l'octroi du cautionnement solidaire demandé et son préavis favorable au Corps électoral.

*Ouverture de la discussion :*

M. John Buchs, PLR : "Je vais lire la déclaration de notre parti, rédigée par M. Yves Houriet, PLR, retenu en dernière minute et je vous prie de l'excuser.

Notre fraction a examiné ce point fort intéressant.

Avec la venue des instituts de recherche et de formation Master Ingénierie à Saint-Imier, notre commune perpétue sa tradition et sa vocation de commune phare de formation dans le Jura bernois.

Les instituts trouveront dans notre cité, des locaux modernes ainsi que des surfaces adaptées à toute entreprise dynamique qui désire se rapprocher des industries de notre région.

Le cautionnement en question permet à notre commune de bénéficier d'un prêt de CHF 2'000'000.- du Beco, remboursable sur 20 ans. Comme tout prêt du Beco pour ce type d'investissement, aucun intérêt ne sera calculé.

Cet état de fait permet à la société Parc Technologique de Saint-Imier SA d'économiser un montant d'intérêts non négligeable, qui devrait se retrouver dans les résultats financiers de cette société.

Dans les points de présentation du Conseil de ville de ce soir, il est clairement mentionné que la situation financière actuelle de Parc Technologique de Saint-Imier SA est très saine. Nous ne pouvons malheureusement pas nous faire d'appréciation sur ce point. Seuls les membres du conseil d'administration de ladite société peuvent soutenir cette affirmation. De plus et selon le Registre du commerce, seul M. le Maire représente les autorités communales. Nous pensons que la transparence n'est certainement pas optimale dans cette situation.

D'autre part, le cautionnement devra figurer dans le rapport des comptes de fin d'année sous engagements conditionnels. A noter qu'il existe déjà un engagement pour cette société qui se situera à la fin de cette année à CHF 845'000.-. Il s'agira donc d'un deuxième cautionnement amenant ainsi la commune à garantir CHF 2'845'000.- pour cette société.

En dernier lieu, nous espérons également que cet engagement ne sera pas le dernier en faveur du secteur formation et économie et que le Conseil de ville pourra se prononcer dès l'an prochain pour un nouvel investissement concernant l'aménagement de locaux en vue de la venue de ceff commerce à Saint-Imier.

Notre fraction accepte cet objet et le préavise favorablement au Corps électoral.

Au nom de la fraction radicale, M. Yves Houriet."

M. Jacques Vuitel, AJU : "En 2006 – 2007 le comité HE-ARC (Costra) a mené et nous a soumis une réflexion sur la réduction du nombre de sites de formation. Notre localité et la région se sont mobilisées afin de conserver un établissement de niveau tertiaire à Saint-Imier. Finalement, le Costra a décidé de créer un centre recherches et formation Masters ingénierie à Saint-Imier. Après examen par un groupe réunissant politiciens et connaisseurs du domaine de la formation, il en est ressorti que ce centre de recherches ne pourrait perdurer que si tous ses instituts étaient réunis sous un même toit. La meilleure solution était l'agrandissement du site existant. Le Parc technologique I à la rue de la Serre à Saint-Imier permettra à l'avenir d'assurer la formation et la recherche à long terme dans un bâtiment et des locaux flambants neufs, adaptés aux futures technologies et permettront de garder nos étudiants sur le site de Saint-Imier. La fraction alliance jurassienne se réjouit de l'issue de ce dossier et propose d'accepter le cautionnement solidaire de CHF 2'000'000.- en faveur de la Confédération suisse et du canton de Berne pour le prêt octroyé à la société Parc technologique de Saint-Imier SA pour l'agrandissement de son bâtiment à la rue de la Serre à Saint-Imier."

M. Vital Carnal, SOC : "La société anonyme Parc technologique de Saint-Imier (PTSI) SA dont la commune détient les 2/3 du capital-actions avait été créée au moment du départ de Straumann à Villeret, dans le but d'acheter l'usine et d'en faire un parc technologique permettant d'abriter des start-up et déjà l'école d'ingénieurs, qui manquait de place pour toutes ses activités de génie mécanique à Baptiste-Savoie 26. L'école d'ingénieurs a été englobée dans le domaine ingénierie de la nouvelle Haute Ecole Arc BEJUNE. Pour permettre le maintien d'un établissement de niveau tertiaire (haute école) le centre de recherche décroché par Saint-Imier ne pouvait pas se disperser dans la cité. Cela impliquait évidemment un agrandissement. Le PTSI s'était fixé comme but que l'agrandissement devait

être financé par la société, sans apport de fonds de la municipalité. Un bail d'une durée de 20 ans a été signé avec la HE ARC. Ce qui permet de rembourser l'emprunt. Dans le même temps la Confédération et le canton préconisaient des prêts sans intérêt pour faire face à la crise financière. Ces prêts sans intérêt d'un montant de 2 millions de francs remboursables sur 25 ans pour un coût total du projet de 6,5 millions de francs ont été accordés. Toutefois la commune doit cautionner ces prêts sans intérêt à hauteur de 2 millions de francs. En cautionnant ces prêts la Municipalité et ses habitants ne prennent pas beaucoup de risques et permettent à notre localité de garder sa formation tertiaire et sa renommée de ville formatrice. C'est pour toutes ces raisons que la fraction socialiste préavis favorablement au Corps électoral l'octroi du cautionnement solidaire de 2 millions de francs en faveur de la Confédération et du canton."

Au vote, le cautionnement solidaire de CHF 2'000'000.- en faveur de la Confédération suisse et du canton de Berne pour le prêt octroyé à la société Parc Technologique de Saint-Imier SA dans le cadre des travaux d'agrandissement de son bâtiment à la rue de la Serre et le préavis favorable au Corps électoral sont acceptés à l'unanimité.

#### 10. Rapport du Conseil municipal relatif au Programme de législature 2007-2010 : information

##### *Rapport du Conseil municipal :*

Conformément à l'art. 44 al. 2 du Règlement d'organisation, le Conseil de ville a pris connaissance, dans sa séance du 14 février 2008, du programme de législature 2007-2010. Le Conseil municipal remet, en annexe, un bref rapport relatif à l'exécution de ce programme de législature, ce qui clôt la présente législature.

Le Conseil municipal prie le Conseil de ville d'en prendre connaissance, et remercie toutes les personnes qui par leur engagement au sein des autorités ou de l'administration ont permis sa mise en œuvre.

##### *Ouverture de la discussion :*

Mme Henriette Zihlmann, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance du rapport du Conseil municipal relatif au programme de législature 2007 – 2010. Il tient à souligner l'important travail effectué par le Conseil municipal, ainsi que par toutes les personnes présentes dans les différentes commissions. La fraction alliance jurassienne les remercie et souhaite que les prochaines années verront l'aboutissement de tous les projet en cours et l'émergence de nouveaux défis à réaliser."

M. John Buchs, PLR : "Dans son préavis le Conseil municipal demande à notre conseil de prendre connaissance du rapport. L'art. 44 du RO à son alinéa 2 précise que le Conseil de ville prend connaissance en s'exprimant à son sujet. Les conclusions du rapport sont objectives et réalistes. On ne peut pas tout planifier, mais un programme de législature est un fil rouge important et indispensable pour définir des priorités. Aussi, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler. Cependant, nous tenons à relever que Saint-Imier centre très important des énergies renouvelables et cité ayant son propre réseau d'électricité n'a à notre connaissance pas commencé la démarche pour l'obtention de la certification ou label "Saint-Imier cité d'énergies". Nous demandons expressément que cette certification soit prioritaire lors de la prochaine législature. Elle apporte beaucoup d'avantages aussi bien en termes d'image que pour les consommateurs. Sous stratégie du propriétaire, il manque à notre avis une SA dans ce rapport. Il s'agit du centre technique du moule (CTM) localisé à la rue Baptiste-Savoie 26. En effet, lors de la séance du Conseil général du 18 septembre

1997, sous point 11 de l'ordre du jour, le Conseil général a voté un crédit de CHF 100'000.- pour la création d'un centre technique du moule à Saint-Imier : décider du mode de financement. Le centre aura cinq missions essentielles : création d'un centre technique du moule, former, être centre de compétence et d'appui pour l'industrie, proposer des transferts de technologie, réaliser des mandats de sous-traitance. Lors de cette séance, c'est à l'unanimité que les membres du Conseil général votent un crédit de CHF 100'000.- payables en trois tranches de CHF 60'000.-, CHF 25'000.-, CHF 15'000.- pour favoriser la création de ce centre technique. Le montant de CHF 100'000.- est versé en une tranche le 20 janvier 1998 par la commune. Le CTM est une société anonyme inscrite au RC, avec un capital actions de CHF 102'000.- soit CHF 100'000 de la commune de Saint-Imier et CHF 2'000.- de la chambre d'économie publique du Jura bernois. Le Conseil municipal est représenté au Conseil d'administration (CA) par M. Pierre Jeanneret, conseiller municipal. Nous demandons au Conseil municipal en tant qu'actionnaire principal du CTM de veiller à ce que les missions initiales définies lors du Conseil général du 18 septembre 1997 soient respectées. Nous souhaitons également que des représentants politiques, c'est-à-dire de notre conseil, avec les profils d'administrateurs requis, puissent siéger dans les CA de Crescentia SA, Parc technologique de Saint-Imier SA, et Centre technique du moule SA. Nous demandons que les rapports de gestion des SA dans lesquels notre commune est majoritaire soient remis aux chefs de fractions avec le rapport de gestion du Conseil municipal. Nous remercions et félicitons toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation des nombreux projets et ont atteint les objectifs du programme de législature."

M. Patrick Linder, SOC : "A l'instar des autres fractions, et selon les prérogatives qui lui sont confiées, le parti socialiste a pris connaissance de ce bilan de législature que nous allons clore ce soir. On salue l'unité de forme de ce document qui contraste avec celle que l'on peut trouver dans le programme de législature, rédigé manifestement de manière distincte par chaque conseiller municipal. On profite de l'occasion pour remercier les conseillers municipaux pour le travail accompli et également M. le maire. Nous savons que c'est leur affection pour notre village qui commande leur engagement et nous les remercions ce soir."

#### 11. Rapport intermédiaire de la Commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier : information

##### *Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu le Rapport intermédiaire II de la Commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier. La commission a jugé utile d'informer le Conseil de ville de l'état de ses travaux, depuis sa nomination le 5 décembre 2008. Le rapport intermédiaire I est remis aux chef(fe)s de fraction.

##### *Ouverture de la discussion :*

M. Jean Luc Berberat, AJU : "C'est avec grand intérêt que la fraction alliance jurassienne a pris connaissance des deux rapports intermédiaires de la commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier. Nous l'attendions depuis quelques mois et sommes soulagés qu'il nous soit remis lors de cette ultime séance de législature. Que les membres de cette commission soient ici chaleureusement remerciés de l'excellence de leur travail et le sérieux avec lequel ils ont accompli leur tâche. A la lecture du calendrier du travail effectué, nous constatons que le dit rapport était prêt le 21 juin dernier déjà. Comme je l'avais laissé entendre lors de notre séance du 17 juin, la motion radicale portant sur une étude structurelle et une analyse des charges de fonctionnement de la commune a malheureusement stoppé le processus entamé par la commission temporaire. J'avais souligné que le mandat octroyé à l'Institut de recherches économiques de l'Université de

Neuchâtel (Irene) tombait au mauvais moment et j'avais proposé de reporter notre vote de deux mois, pour qu'on ait le temps de prendre connaissance du rapport de la commission temporaire. Le Conseil de ville dans sa majorité n'a pas suivi ma proposition. Suite à cette décision, la commission suspendait ses travaux quatre jours plus tard, dans l'attente des conclusions du professeur Claude Jeanrenaud prévues fin septembre. Ce soir, nous devons nous prononcer sur la suite à donner à la démarche de refonte de la structure de notre commune et du statut du personnel. Les propositions d'améliorations suggérées nous paraissent séduisantes, notamment la création d'un bureau des ressources humaines susceptible d'uniformiser les procédures d'engagement. Quant à la réflexion sur une structure comprenant 5 départements, elle mérite d'être creusée. C'est pourquoi la fraction alliance jurassienne accepte la marche à suivre proposée, soit la poursuite du travail en 6 étapes devant aboutir à un rapport final qui sera présenté aux nouveaux conseillers de ville. Cependant à la suite des élections de novembre dernier, la composition de la commission sera forcément différente. En effet, le président M. Patrick Tanner, AJU, élu au Conseil municipal, et le secrétaire M. Pierre-Yves Baumann, FC, représentant un parti absent du futur Conseil de ville ne pourront plus a priori y siéger et nous le regrettons."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais réagir concernant ce qui vient d'être dit. Au niveau de la composition de la commission, celle-ci étant une commission ad hoc, à mon sens, il n'y a pas de limitation aux mandats donnés par le Conseil de ville et je pense que M. Pierre-Yves Baumann, FC, pourrait continuer son travail dans cette commission. Par contre, le Conseil municipal étant représenté par une personne qui est votre serviteur, il ne peut pas y avoir double représentation et cela implique un changement uniquement concernant la situation de M. Patrick Tanner, AJU."

M. Patrick Linder, SOC : "Je voulais juste indiquer que le parti socialiste d'une part remercie les membres qui ont travaillé dans cette commission temporaire, puisqu'on sait qu'ils ont fourni des propositions qui sont pertinentes et mériteront d'être discutées et débattues. Débattues aussi à la lumière de l'éclairage que va fournir l'étude qui a été externalisée par la Municipalité auprès de spécialistes de la question. D'autre part, pour vous dire que le parti socialiste demande à confier ce mandat de refonte de l'organisation structurelle de l'administration à cette commission lorsque le rapport sera publié. Le parti socialiste est également favorable à la proposition de dénomination qui est proposé par la commission temporaire."

M. John Buchs, PLR : "Il est évident que le parti libéral radical donne également un préavis favorable au calendrier. Toutefois, nous ne pouvons pas nous déclarer d'accord avec la terminologie utilisée par notre collègue M. Jean Luc Berberat, AJU. Heureusement que nous avons attendu le rapport de l'Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel (Irene) pour pouvoir aller de l'avant. Ce rapport sera un outil de travail incontournable pour fixer les futures structures. Il donnera des signes très clairs, des issues et des solutions. Nous remercions aussi la commission pour son excellent travail."

## 12. Motions et interpellations

Mme Talika Gerber, présidente : "J'ai reçu sur le bureau du Conseil de ville trois interpellations, dont une provenant des 4 chefs de fractions. Comme il me l'a été demandé, je vais vous en donner connaissance :

Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff), domaine commerce

Bien que cette autorité vive ce soir sa dernière séance de législature, les partis qui y sont aujourd'hui représentés savent que, même si la période s'y prête, la politique ne peut

observer une trop longue trêve des confiseurs. Pour preuve, les contours du futur domaine commerce du ceff se dessinent actuellement.

Conscients des enjeux et reconnaissants des efforts déjà déployés dans ce dossier, les partis politiques demandent au bureau du Conseil de ville et au Conseil municipal d'entreprendre, sans tarder, toutes les démarches jugées nécessaires auprès des décideurs pour que la réorganisation envisagée dans le secteur commercial débouche sur une consolidation de la qualité des formations professionnelles dispensées, objectif atteignable seulement si Saint-Imier continue d'y être un acteur déterminant."

M. Stéphane Boillat, maire : "En réponse à cette interpellation je peux indiquer que vous pouvez compter sur l'engagement du Conseil municipal et que nous nous réjouissons d'avoir l'appui du bureau et de tous les partis pour les actions à mener."

M. Christian Schluemp, PLR : "Interpellation faite au nom du parti libéral radical : Gare CFF, plus rien ne bouge" : Les CFF ont annoncé dernièrement vouloir investir plus de 500 millions dans les gares principales du pays, ceci afin de les rendre conviviales, mais l'objectif est sur le fond sensiblement différent, il s'agit de créer des galeries marchandes qui feront concurrence au commerce local. A Saint-Imier, nous demandons simplement que les accès aux quais soient améliorés, c'est-à-dire un ascenseur pour accéder au quai 3, la couverture du passage du sous-voie entre le quai 1 et l'accès au quai 3, une aire de déchargement et des caddies au début du quai 3 à la rue de Châtillon. Nous demandons au Conseil municipal de reprendre le dossier et de continuer les démarches en demandant aux CFF de ne pas continuer une politique d'aménagement des gares à trois vitesses, soit un aménagement luxueux, le minimum et celle où l'on ne fait rien pour améliorer le confort des voyageurs."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le dossier de la gare a tout de même connu un certain développement puisque les CFF ont publié une demande de permis de construire pour l'aménagement d'une place "dépose-minute" le long de la rue de Châtillon au bas de la rampe d'accès au quai Sud. Toutefois, cet aménagement a suscité une opposition du fait que les voitures accèdent à la place "dépose-minute" perpendiculairement à la chaussée, ce qui est dangereux si l'on songe à la position du pont de Châtillon et à la visibilité restreinte qui en découle. Une séance a donc été organisée sur place le 26 octobre 2010 avec des représentants du canton, des CFF et de la Municipalité. Compte tenu de l'importance de l'objet, le Conseil municipal était représenté par M. Michel Jeanneret et votre serviteur lors de cette rencontre. Lors de cette séance une solution acceptable et conforme a été définie entre toutes les parties et les CFF déposeront une demande de permis en conséquence. Il est évident que la réalisation de cet objet ne pourra intervenir avant le printemps prochain. Sauf erreur de ma part, cette réalisation comprendra également divers aménagements de la rampe, dont son éclairage. Quant à la réalisation de l'ascenseur, ce projet est devisé et la problématique porte sur la répartition des coûts. Problématique qui n'est de loin pas résolue et c'est un point évidemment que le nouveau Conseil municipal devra assurément empoigner."

M. Christian Schluemp, PLR : "Merci, nous attendons vivement le retour des beaux jours pour voir ces améliorations."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation faite au nom du parti libéral radical : Incivilités répétées" : Nous disposons de 64 photos qui ont été prises concernant ces incivilités. Je fais passer ces images. Nous joignons à la présente interpellation quelques photos prises au Sud du bâtiment rue Baptise-Savoie 60. Ces photos nous interpellent car elles démontrent clairement les abus manifestes de quelques personnes sans aucune éducation et respect des biens d'autrui, qui confondent les abords du bâtiment avec une poubelle à ciel ouvert. Des déchets et immondices jonchent le sol. Parfois de la nourriture fraîchement achetée se trouve, comme le montre une des photos en circulation, encore dans le paquet alors que le quart de l'humanité meurt de faim. C'est inadmissible. Au centre de la localité, le nouveau terrain de jeu implanté, il y a quelques jours, sur l'esplanade des collègues n'échappe pas au

même phénomène. Dans ce cas on pourrait même parler de vandalisme. En effet, tous les piquets de limitation du déneigement ont été arrachés. Nous demandons au Conseil municipal de prendre les mesures qui s'imposent pour lutter efficacement contre ces incivilités répétées qui ternissent l'image de notre cité. Par exemple, l'installation de caméras de vidéo surveillance dans les endroits sensibles qui pourraient être dissuasives. Nous prions le Conseil municipal de nous indiquer les mesures qu'il entend prendre."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Ce terrain de jeu ne plaît pas à tout le monde. Tout le monde n'était pas d'accord avec sa réalisation. Il est facile de venir dire qu'il y a du vandalisme. A titre d'information, les piquets en plastique vont être remplacés par des piquets métalliques. Il y a différents problèmes à Saint-Imier. Il est dommage de citer ce terrain juste parce qu'on n'était pas favorable à son installation. C'est facile de dire : "voilà je vous l'avais dit". C'est navrant."

M. John Buchs, PLR : "Je regrette à nouveau un dérapage du conseiller municipal M. Michel Bastardoz. Notre fraction n'a jamais été contre ce terrain de jeu. Il ne faut pas mélanger tous les problèmes. Nous sommes des défenseurs de l'image de Saint-Imier comme toutes les personnes ici présentes. Nous attendons, comme demandé, une réponse du Conseil municipal et non pas un avis personnel."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je n'ai dit à aucun moment que votre fraction était contre ce terrain de jeu. Alors est-ce que vous, vous le pensez ? Je ne sais pas. Je n'ai pas dit qu'il y a une fraction qui était contre."

M. Stéphane Boillat, maire : "La question qui est posée est celle des incivilités. Cette question englobe tout Saint-Imier et n'est pas limitée à l'endroit qui a été cité. Toutes les solutions ou idées sont les bienvenues et nous allons en débattre et voir quelle solution peut être proposée."

### 13. Réponses aux motions et interpellations

Aucune réponse aux motions et interpellations n'est apportée.

### 14. Petites questions

Mme Talika Gerber, présidente, indique que le bureau du Conseil de ville a reçu une petite question.

M. Roland Amstutz, PLR "Petite question au nom du PLR : publication des noms des personnes naturalisées" : Lors de la séance du 21 octobre 2010, M. le maire Stéphane Boillat, suite à notre question relative à la publication des noms des personnes et familles naturalisées, nous a répondu que l'on demandait aux personnes, si dans le cadre de la procédure, elles sont d'accord que leur nom soit publié une fois que la procédure aura aboutie. Le Quotidien jurassien, dans son édition du 1<sup>er</sup> décembre 2010 publie une page entière avec les noms des 127 adultes et 41 enfants qui ont obtenu le passeport suisse. Nous vous remettons une photocopie de cet intéressant article qui précise même l'origine du nouveau citoyen. Nous demandons qu'une telle publication soit également faite à Saint-Imier ceci afin d'assurer l'égalité de traitement des publications. Demande-t-on aux nonagénaires l'autorisation de publier leur nom ? Demande-t-on aux jeunes filles et jeunes gens qui atteignent la majorité civique l'autorisation de publier leur nom dans la presse ? Nous

demandons également qu'une réception des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens de notre commune soit organisée chaque année."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note des demandes qui sont formulées. La réponse que j'avais donnée le 21 octobre 2010 n'était pas mon avis, mais était fondée sur l'avis de la commission de gestion. Cette commission a siégé le 16 juin 2010 et a retenu le mode de faire suivant concernant la possibilité de publier le nom des personnes naturalisées. Elle avait dit ce qui suit :

"il conviendrait de demander au candidat à la nationalité suisse, durant son audition, si en cas d'octroi par le Conseil municipal du droit de cité communal, il est d'accord que cette décision soit publiquement relayée dans le cadre des informations officielles dispensées par l'exécutif;

le Conseil municipal serait de cette manière autorisé à publier le nom de la personne à qui l'octroi du droit de cité a été octroyée ayant au préalable donné son accord à pareille publicité;

la volonté d'un candidat de ne pas voir son nom publié, même en cas d'octroi du droit de cité devra, en toute circonstance, être préservée."

C'est ce mode de faire qui a été communiqué le 17 juin 2010 à votre conseil.

En l'état, conformément à l'art. 41, sauf erreur, let. d du Règlement d'organisation de la Municipalité, la commission de gestion est l'autorité de surveillance en matière de protection des données. A ce titre, il lui appartient de surveiller l'application des dispositions sur la protection des données.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal estime que les avis de la Commission de gestion en tant qu'autorité de surveillance en matière de protection des données s'imposent. Les questions que vous posez seront transmises à cet organe, qui y donnera une réponse autorisée.

Pour ce qui est des démarches en cours, le Conseil municipal a cependant déjà mis en pratique le mode de faire préconisé par la commission de gestion. Les personnes dont la procédure de naturalisation est en cours ont été appelées à indiquer si elles sont d'accord avec la publication de leur nom à l'issue de la procédure."

M. Roland Amstutz, PLR : "Je remercie M. le maire. Je suis partiellement satisfait de la réponse. J'attends que la question soit transmise à la commission concernée afin qu'on ait enfin une publication complète à Saint-Imier."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Je me demandais s'il existait des statistiques sur l'offre Mobility et s'il est prévu d'élargir cette offre par exemple en ajoutant un autre véhicule."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Nous avons obtenu de la société Mobility quelques indications. Jusqu'à fin septembre 2010, 153 courses pour 7'236 km ont été effectuées avec le véhicule Mobility de Saint-Imier. Cela représente un chiffre d'affaires de près de CHF 6'800.- et l'objectif théorique sur 8 mois est de CHF 7'800.- ce qui représente plus de 85 % d'utilisation. Si vous vous rappelez, nous avons donné une garantie de déficit de CHF 12'000.- par année. Donc, 8 mois cela représente CHF 7'800.- et il a déjà été encaissé CHF 6'800.-. Ce qui veut dire, qu'après 8 mois la commune devrait encore payer CHF 1'000.-. Vraisemblablement, d'après les informations que j'avais eues, il y a trois véhicules dans le Jura bernois qui ont été mis en service en même temps. Un à Moutier, un à Tramelan, et un à Saint-Imier. Celui de Moutier est utilisé assez bien. Le nôtre

relativement bien, et celui de Tramelan semble moins emprunté. Les principaux utilisateurs viennent de Corgémont, Saint-Imier, Courtelary, Cormoret, mais aussi de Genève, Bern, Prangin, Muttentz, Zürich, Winterthur ou autres. Cette voiture est relativement bien utilisée pour une première année. D'après les déclarations de Mobility cette fréquence d'utilisation est correcte. Toutefois, cela ne demande de loin pas une deuxième voiture."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Je vous remercie. Je suis satisfaite de la réponse."

#### 15. Réponses aux petites questions

Aucune réponse aux petites questions n'est apportée.

#### 16. Divers et imprévu

M. Stéphane Boillat, maire : "Au moment où cette dernière séance de législature est sur le point de s'achever, je ne crois pas utile de passer en revue les faits marquants, le rapport du Conseil municipal relatif au programme de législature donne un bon aperçu de ce qui a été accompli pendant ces quatre années. Un travail important a été accompli, en faveur de la collectivité. Nul ne peut se prévaloir d'en avoir été l'auteur exclusif. Les résultats obtenus sont les nôtres; ils appartiennent à vous toutes et tous qui vous êtes engagés pour la commune, en commission ou lors de séance du Conseil de ville. Cette législature a un côté particulier. Elle démarre en pleine ascension économique. Elle vous offre même l'occasion, rare, de décider d'une baisse importante de la fiscalité communale, privilège que peu de parlements communaux ont connu. Puis, d'un coup et pratiquement sans crier gare, la crise économique arrive. Elle frappe fortement et touche durement de nombreuses personnes et de nombreuses entreprises. Pour notre commune, il faut relever que notre industrie a, de manière générale et surtout en considérant l'entreprise la plus renommée – Les Longines –, pu traverser cette période agitée de manière relativement favorable. Cela nous donne un signe, qui sans doute devra nous guider ces prochaines années : il ne faut pas se laisser guider par la morosité; par nos propres efforts, par un travail constant et ciblé, il est possible, même en période difficile, de connaître un développement. Gardons en tête ce message, cette ambition positive, cette foi dans nos moyens et nos qualités, et sachons en faire une boussole pour la prochaine législature. J'ai la chance de pouvoir continuer à travailler à la tête de l'exécutif, et m'efforcerai de le faire, avec vous, dans cette direction. Je souhaite d'ores et déjà aux nouveaux élus au Conseil municipal bienvenue et plein succès dans cette tâche exigeante et passionnante. Je les remercie d'avoir accepté de mettre leurs compétences au service de la Municipalité. Au terme de cette législature, il faut aussi constater qu'un parti disparaît. Pour ma part, c'est la seconde fois que je connais cette situation, après le retrait de l'UDC en 2002. La disparition d'un parti au sein d'un législatif communal est toujours un appauvrissement. J'aimerais ici remercier Pierre-Yves Baumann, FC, pour son travail pendant ces deux dernières législatures. Ces quatre années écoulées, j'ai eu le privilège de les partager avec plusieurs personnes qui ne poursuivront pas cet engagement au sein de l'exécutif. J'aimerais ici vous remercier, Nicole, Michel, Pierre et Thierry d'avoir œuvré avec constance et force en faveur de la commune. Vous avez mis beaucoup de votre temps libre, vos connaissances à disposition de la collectivité, merci beaucoup. Tous les quatre, vous continuerez à apporter votre savoir faire au Conseil de ville; soyez-en d'ores et déjà remercié.

Enfin, j'aimerais exprimer à tous les membres du législatif pour qui ce soir est la dernière séance, la gratitude du Conseil municipal pour leur travail et leur engagement. Nous avons discuté, délibéré, en commission et au Conseil de ville. Vous avez apporté vos idées, vos solutions. Vous l'avez fait avec conviction et de manière constructive. Vous avez contribué à

faire avancer cette commune, pour certains d'entre vous, pendant de nombreuses années. Merci beaucoup !"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Au moment où je vais passer du côté où on agit et où on est critiqué, au côté où on peut critiquer, j'aimerais remercier tous les membres de la commission des bâtiments et des installations sportives. Premièrement, pour m'avoir supporté. Deuxièmement, pour le travail accompli. Il y a quelqu'un que j'aimerais remercier spécialement, quelqu'un sur qui j'ai pu m'appuyer pendant 8 ans, à qui j'ai demandé des devis, des plans, tout un bazar, qui me téléphonait 2-3 jours après et qui me disait : "mais passe, on boit un café, on en discute", et avec qui tout a toujours bien joué. Je lui disais : "tu factureras tes heures" et qui me répondait : "je fais cela pour la commune, cela me fait plaisir". J'aimerais remercier M. Cornelio Fontana, PLR, pour son dévouement à cette commission et je ne peux que souhaiter que son parti le propose à nouveau dans cette commission pour le bien de la commune."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Je ne m'attendais pas à une telle félicitation. C'est avec une certaine émotion que j'ai assisté à mon dernier Conseil de ville après plus de 15 ans d'activité (durée limite atteinte). Avec cette dernière intervention je voulais vous dire le plaisir que j'ai eu à travailler avec ces conseils et commissions. Je suis très satisfait de la collaboration inter-partis qui a bien fonctionné dans un esprit positif pour le bien de Saint-Imier. Je souhaiterais que les jeunes s'engagent plus en politique car c'est ici que de grosses décisions ont été prises, décisions qui ont favorisé le développement de la cité et son rayonnement aux alentours. Alors merci pour toutes ces années de collaboration et je souhaite au futur conseil plein succès dans ses débats et décisions pour qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier. Bonne fêtes de fin d'année."

M. John Buchs, PLR : "Permettez-moi au nom du parti libéral radical de m'adresser à tous ceux qui nous quittent ce soir, que ce soit conformément au règlement ou pour d'autres raisons. Je tiens à les remercier pour leur engagement au service de la collectivité et sans être pessimiste, je crains fort qu'en 2018 il n'y ait plus d'élection pour le Conseil de ville et le Conseil municipal à Saint-Imier et que ce soit des élections tacites. Figurer vous qu'aux dernières élections il y avait 44 candidats au Conseil de ville. Si on y soustrait les 6 conseillers municipaux, il reste 38 candidats à disposition et le fait que plus personne ne veut plus s'engager pose un problème. Nous sommes passés de 41 % des votes à 38 %. L'électeur n'avait pas suffisamment le choix. C'est vrai qu'il faut que les jeunes s'engagent, mais il ne faut pas que les aînés se reposent uniquement sur les jeunes. Il faut dans un parti un juste mélange. J'aimerais adresser nos sincères remerciements aux membres de l'exécutif ou du législatif qui nous quittent et leur dédier cette petite histoire qui démontre qu'ils sont des vainqueurs. Vous avez été des vainqueurs car :

"Le vainqueur est celui qui agit.

Le perdant est celui qui réagit.

Le vainqueur voit une solution à chaque problème.

Le perdant voit un problème dans chaque solution.

Le vainqueur a toujours un programme.

Le perdant a toujours une excuse.

Le vainqueur dit "ce n'est pas facile, mais c'est possible".

Le perdant dit "c'est peut-être possible, mais c'est trop difficile !"

Le vainqueur est toujours disponible.

Le perdant est toujours surchargé."

Chers collègues qui nous quittez, vous avez été des vainqueurs. Et mes derniers mots seront pour la plus jeune présidente de tous les temps du Conseil de ville, Mme Talika Gerber, PLR, qui a présidé avec maestria à l'âge de 21 ans ce Conseil de ville, et j'aimerais

aussi remercier très sincèrement Mme Henriette Zihlmann, AJU, qui a dirigé avec maestria également la plus difficile séance de l'année. Au nom du parti libéral radical, je vous remets ce bouquet de roses blanches, sans épine. Et vous remercie de votre engagement et nous espérons pouvoir compter encore longtemps sur des femmes comme vous pour nous diriger."

Mme Talika Gerber, présidente, et Mme Henriette Zihlmann, AJU : "Merci !"

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Force citoyenne, c'était :

Une association née le 23 octobre 2001 ayant pour but de défendre les intérêts communaux et régionaux indépendamment des partis politiques "officiels", en œuvrant pour qu'une meilleure qualité de vie soit accessible à tout un chacun.

Un élu au Conseil de ville à partir du 24 novembre 2002 et confirmé le 26 novembre 2006, soit deux législatures de fidèles et loyaux services à la communauté, appuyées par des membres compétents au sein des commissions communales où nous avons le privilège d'être représentés.

Une campagne électorale 2002 durant laquelle il a bien fallu se faire une place parmi les partis établis qui ne voyaient pas forcément d'un très bon œil l'entrée en scène d'un groupement affichant clairement ses idées et ses intentions. La campagne 2006 fut quant à elle volontairement plus modeste, car nous voulions simplement être jugés sur la base de l'action que nous avons menée, plutôt que sur des promesses aussi intenables que mirifiques.

Un langage beaucoup plus direct, franc, courageux, percutant et spontané, soit bien moins creux et calculatoire que celui auquel on est habitué en politique.

Un site internet résumant après chaque séance toutes les interventions politiques effectuées durant le Conseil de ville et une page Facebook créée à l'attention des conseillers de ville afin de souligner l'importance de la politique villageoise auprès du plus grand nombre de nos électrices et électeurs.

À titre personnel, je tiens encore à relever les points suivants :

Mon entrée en politique en 1995 comme conseiller général pour le parti socialiste m'a permis de m'accoutumer aux rouages de notre politique villageoise et de faire la connaissance de personnes de tout bord et toute couleur politique, ce qui a grandement contribué à mon intégration dans notre cité. Le point d'orgue a été ma nomination pour 1998 en tant que président du Conseil général, soit la plus haute fonction politique communale. Dans la foulée, je me suis porté candidat à la mairie et n'ait été battu que de peu par un enfant du pays, Stéphane, qui est encore notre incontesté et incontestable maire actuel. Cette défaite a vraiment été digérée en 48 ou 72 heures, car ma vocation politique est celle d'un homme de législatif, plus disposé à dire tout haut ce qu'il pense ou à croiser franchement le fer avec un opposant qu'à accepter un consensus contre ses propres convictions.

A fin 2000, j'ai ressenti le besoin de prendre plus de liberté politique, ce qui a tout naturellement conduit à ma démission du parti socialiste, et du Conseil général à fin 2001 dans la perspective de créer un mouvement politique de taille certes réduite, mais porteur d'une énorme liberté et autonomie d'opinion et d'expression. Un noyau de cinq fondateurs s'est formé, des statuts ont été définis en octobre 2001 et une campagne électorale a été menée avec succès en automne 2002.

La première législature 2003 – 2006 a été une législature de combat, dans le sens où une

seule voix devait se faire entendre au Conseil de ville, en sachant bien que son poids serait très faible au moment des décisions. L'influence politique ne se mesure fort heureusement pas seulement aux résultats immédiats des votations législatives, mais également à moyen et à long terme en constatant que des prises de position précédentes ont directement ou indirectement influencé, si possible de manière positive, les nouveaux projets soumis au législatif.

La seconde législature 2007 – 2010 a été celle de la stabilisation, c'est-à-dire que, notre place étant faite et acceptée, il y a moins eu besoin d'élever le ton pour être entendu. Dans les faits marquants, je relèverais notre soutien indéfectible à la baisse de quotité proposée à partir du budget 2008, ce qui correspondait à notre slogan de 2002 "Baissions la quotité pour augmenter notre attractivité". Que l'on ne s'y trompe pas, l'ampleur de nos investissements ultérieurs a démontré que notre commune percevait bel et bien un peu trop d'impôts, ce qui grevait les petits revenus et décourageait les mieux lotis, à commencer par les entreprises.

A l'aube de la législature 2011 – 2014, le feu s'est honnêtement un peu essoufflé et il ne reste que quelques braises rouges qui ne suffisent plus vraiment pour faire cuire la marmite. Un des signaux a été pour moi le jour où quelqu'un m'a dit, il se reconnaîtra certainement, que : "je m'étais nettement assagi". C'est alors que j'ai décidé d'en rester là et donc de mettre un terme à cette belle aventure. À vrai dire, j'ai appris le 18 novembre dernier par la bouche de notre Maire que, malgré le changement de parti, je n'étais pas rééligible puisque arrivé au terme de ma quatrième législature en tant que conseiller de ville.

Il me reste à remercier mes camarades de leur formidable soutien tout au long de ces huit années passionnantes, nos électrices et électeurs qui ont su faire confiance à la diversité d'opinions et de styles, vous-mêmes pour m'avoir supporté, parfois écouté et peut-être même entendu, ainsi que mes enfants et mon épouse ici présente, sans laquelle je n'aurais jamais eu la force d'accomplir cette mission parfois décourageante, mais globalement plutôt gratifiante et surtout très grisante.

Que la force citoyenne puisse s'exprimer encore longtemps à Saint-Imier, dans le canton de Berne pour quoi pas. Bon vent à nos nouvelles autorités."

Mme Talika Gerber, présidente : "Je me permets de prendre pour la dernière fois la parole pour vous adresser ces quelques mots. Voilà une année que vous aviez décidé de me confier cette mission qui est la présidence de notre législatif. Je tenais à vous en remercier de m'avoir laissé l'opportunité de voyager à travers les diverses facettes de notre cité. En effet, entre manifestations, assemblées, j'ai eu l'occasion de rencontrer et de converser avec de nombreuses personnes engagées à offrir à notre population des sites aussi bien culturels que sportifs dans lesquels ils peuvent laisser leurs soucis de la vie courante de côté et ainsi s'adonner à leurs passion. À travers ces phrases, je tenais à remercier l'administration communale pour le travail effectué au cours de cette année. Mais également vous Madame la conseillère municipale et Messieurs les conseillers municipaux pour la collaboration entretenue tout au long de l'année. A vous, Mesdames et Messieurs les conseillers de ville pour votre engagement et votre travail et aussi mes collègues du bureau du Conseil de ville. Un remerciement particulier à notre vice-chancelier, Monsieur Tiago Rodrigues, pour sa collaboration, je ne compte plus le nombre d'e-mails, coups de fil échangés pour régler certains détails comme le changement de notre salle pour ce soir. Une fin de législature coïncide souvent avec quelques départs, alors à ceux pour qui ce soir était leur dernier Conseil de ville, je pense que les autres membres se joindront à moi pour vous remercier pour votre engagement pour le développement de notre ville. Je souhaite bon vent à tout le monde pour la nouvelle législature et de très bonnes fêtes de fin d'année."

...applaudissements...

Suite du programme : l'apéritif se déroulera dans une autre salle, et le souper aura lieu vers 20 h 00 au Restaurant de La Place.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 18 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
La présidente :            Le vice-chancelier :